



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

Délibération du Conseil communautaire du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

Date de la convocation : jeudi 05 décembre 2024

Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patricia LOUBERE (MEILHAN), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Evelyne COURROS (TARTAS), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Dominique DEGOS (TARTAS), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES), Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Corinne ZELLER (TARTAS)

Absents :

Thierry BIBES (LE LEUY), Philippe GOSSELIN (TARTAS), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

Pouvoirs :

Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR) a donné pouvoir à Dominique UROLATEGUI, Virginie LABORDE (BEGAAR) a donné pouvoir à Jean-Pierre POUSSARD, Pascal LAFOURCADE (TARTAS) a donné pouvoir à Corinne ZELLER

Représentés :

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	27
<u>Pouvoirs</u>	3
<u>Votants</u>	30

N° DEL20241212-013

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA COMMUNE DE SOUPROSSE POUR LA CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS SOCIAUX AU LOTISSEMENT LES TERRASSES DE L'ADOUR

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Tarusate et notamment son article B 2°, politique du logement social d'intérêt communautaire,



Vu le règlement d'intervention communautaire en matière de logement, approuvé par délibération du conseil communautaire du 15 février 2024

Considérant l'opération projetée sur la commune de Souprosse, pour un montant total de 665 000 € HT, comportant la création de 6 logements de type T2, T3 et T4,

Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes attribue une aide de 30 000 € qui sera versée à l'opérateur réalisant ces logements en l'espèce, la commune de Souprosse.

Il ajoute que les conditions de versement de cette subvention sont précisées dans une convention liant la Communauté de Communes et la commune sur laquelle se réalise l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

L'attribution d'une aide forfaitaire de 30 000 € à la commune de Souprosse pour la construction de 6 logements sociaux au lotissement les terrasses de l'Adour.

ARTICLE 2 -

L'autorisation qui lui est donnée de signer la convention afférente.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés



Laurent CIVEL